

DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
ARRONDISSEMENT DE DREUX
CANTON D'EPERNON
MAIRIE DE COULOMBS

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023
COMPTE RENDU_(v4)

Coulombs, le 13/10/2023

ORDRE DU JOUR :

- Point sur le compte rendu précédent
- Compte rendu : commissions et syndicats
- Travaux : étude de devis
- Finances : décisions modificatives
- Fourrière animale : étude d'une convention
- Eaux de Ruffin : convention de groupement de commandes
- Médiathèque
- Médecine préventive : adhésion
- Désignation d'un référent déontologue
- Salle des fêtes : étude des demandes et du planning
- CCAS : programme 2023-2024
- Questions diverses

Le lundi 25 septembre 2023, les membres du conseil municipal de la commune de Coulombs, légalement convoqués le 12 septembre 2023, se sont réunis.

Sont présents : M. Jean-Noël MARIE, Mme Claudine ABHERVE, Mme Catherine MARIE, M. Francis GUILLARD, M. Daniel GUILLY, M. Didier LE BARS, M. Pascal LENOIR, M. Jean-Luc MARTIN et M. Roland PETIT.

Mme Nathalie ANDREU, Mme Sylvie DE ROA, Mme Jacqueline FOUQUET, Mme Valérie MONOT et M. Patrick JOYEUX sont absents et ont respectivement donné pouvoir à M. Jean-Noël MARIE, Mme Claudine ABHERVÉ, M. Francis GUILLARD et M. Didier LE BARS.

Mme Murielle LEROY est absente.

La séance débute à 19h32.

A l'unanimité, Mme Catherine MARIE est nommée en qualité de secrétaire de séance.

COMPTE RENDU PRECEDENT

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu précédent.

M. Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour un point « ressources humaines » : création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité pour effectuer les missions d'agent des services techniques. Les membres du conseil approuvent l'ajout de ce point.

M. Le Maire informe que 2 agents sont en arrêt. Pour avoir une meilleure réactivité dans la continuité de service, il serait pertinent de créer un poste pour un recrutement ponctuel et ainsi répondre à un accroissement d'activité dans la filière technique. Les élus votent à l'unanimité la création de ce poste pour un recrutement ponctuel.

COMPTE RENDU : COMMISSIONS ET SYNDICATS

SIRP « comité syndical » : M. Roland PETIT

La prochaine réunion aura lieu le 3 octobre prochain.

NOTAIRE/SOGAFIM : la régularisation de l'acquisition de parcelles est achevée.

La pose du portail sera bientôt terminée.

SB4VR : M. Jean-Luc MARTIN

L'Etat souhaite regrouper tous les syndicats du bassin versant. A ce jour, les agglomérations Chartraine et Rambolitaine ne sont pas d'accord.

TRAVAUX : ETUDE DE DEVIS

M. Le Maire rappelle pour information l'ensemble des projets déjà engagés en 2023 :

- Travaux de voirie pour lutter contre les inondations : 5.561€
- Pose de rideaux dans la salle du conseil municipal : 3.200 €
- Réalisation de l'extension du cimetière : 93.516 €
- Acquisition d'un tracteur : 44.000 €
- Pose d'un nouveau candélabre pour éclairer le passage piétons devant la maison de santé : 2.352 €
- Acquisition d'une épareuse : 42.000€
- Pose de stores en Mairie : 2.000 €
- Aménagement de la cour située 39 grande rue : 19.649 €
- Rénovation des parquets de l'église, de la salle des fêtes et de la salle située 39 grande rue : 19.518 €
- Rénovation du chemin de l'écluse : 9.100 €

Le total des dépenses à la charge de la commune, déduction faite des subventions, représente un montant près de 180.000€.

M. Francis GUILLARD expose les nouveaux devis :

Elagage au cimetière : 22 tilleuls, 5 ifs et 1 haie

2 entreprises ont été sollicitées. 1 seule a répondu.

L'entreprise Madeleine espaces verts a transmis un devis d'un montant de 3.454,80 euros T.T.C. Les travaux seront réalisés avant la Toussaint.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le devis proposé.

Création de 2 columbariums

2 entreprises ont fait parvenir leurs propositions commerciales.

M. Le Maire informe que ces travaux sont éligibles au F.D.I. du Conseil départemental pour l'obtention d'une subvention à hauteur de 30%.

Il propose de retenir de principe l'entreprise la moins disante et de prévoir les travaux sur le prochain exercice pour pouvoir demander cette subvention.

L'entreprise la moins disante est la société SGRP de Chandelles pour un montant de 11.503,73 euros T.T.C.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le montant du devis retenu et la demande de subvention auprès du Conseil départemental.

Débrousaieuse à fléaux : ce matériel est idéal pour éliminer les mauvaises herbes, les végétations basses, les sarments, les branches,... Ce matériel serait principalement utilisé pour entretenir les jardins familiaux, les sentes, l'espace vert autour de l'église, le long de la route d'Epernon, ...

Le montant du devis transmis par les établissements PITOT s'élève à 3.350 euros T.T.C. Les membres du conseil votent à l'unanimité l'acquisition de ce matériel qui va faciliter le travail des agents.

Tracteur tondeuse : c'est un véhicule auto-porté de marque Kubota, avec une largeur de coupe de 122 cm, un relevage de coupe hydraulique, une éjection arrière avec bac de 640 litres, un kit mulching, un attelage et un kit complet pour l'homologation de circulation. Le montant du devis transmis par les établissements PITOT est de 26.950 euros T.T.C. M. Le Maire informe que ce matériel peut être éligible au F.D.I. du Conseil départemental pour l'obtention d'une subvention à hauteur de 30%.

Les membres du conseil votent à l'unanimité l'acquisition de ce matériel et la demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre du F.D.I.

Accueil Mairie :

Les établissements RIGUET BUREAUTIQUE à Mainvilliers ont été sollicités pour un nouvel aménagement de l'accueil Mairie.

La proposition se compose d'un meuble sur mesure avec protection COVID et passe document, 2 sièges de bureau et 1 table. Le montant du devis s'élève à 2.369,60 euros T.T.C.

M. Le Maire informe que ce matériel peut être éligible au F.D.I. du Conseil départemental pour l'obtention d'une subvention à hauteur de 30%.

Les membres du conseil votent à l'unanimité l'acquisition de ce mobilier et la demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre du F.D.I.

M. Francis GUILLARD fait un point sur les travaux :

- la réfection des bancs clos au sein de l'église est terminée,
- le parquet de la salle située 39 grande rue est en cours de rénovation,
- la pose de la barrière prévue rue de Sully devrait être réalisée rapidement,
- les gouttières de la salle située 39 grande rue ont été nettoyées,
- le balayage de la commune est en cours.

FINANCES : DECISIONS MODIFICATIVES

Dans le cadre du contrôle budgétaire au titre de l'année 2023, 2 remarques ont été envoyées :

- il convient de corriger le compte administratif 2022 : le reste à réaliser en investissement s'élève à 238.423,10 euros.
- la délibération 20230403 concernant l'affectation des résultats doit être corrigée : en fonctionnement à la ligne 002 du budget primitif 2023, le montant est de 373.526,55 euros et non 375.526,55 euros.

DM6 : Il convient pour honorer le règlement de la dernière facture de l'aménagement du cimetière de l'imputer comme la précédente : affectation au projet 210001 compte 2151 et imputation au compte 212

DM7 : l'écriture de cession du tracteur n'est pas conforme. Il convient de la régulariser en passant par le chapitre 024. La Trésorerie a transmis le jeu d'écriture corrigé.

DM8 : suite au vote de l'acquisition de la débroussailleuse à fléaux, il convient pour honorer son règlement de prélever au budget en suréquilibre la somme de 3.350 euros et de l'affecter au compte 2158 - projet 230011.

DM9 : il convient de réapprovisionner le chapitre charges de personnel et frais assimilés : prélèvement du budget en suréquilibre la somme de 8.000 euros et affectation au chapitre 012 et plus particulièrement au compte 6411 la somme de 4.000 euros et au compte 6413 la somme de 4.000 euros.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité toutes les décisions modificatives.

FOURRIERE ANIMALE

Mme Valérie MONOT a étudié la convention de ramassage et de capture d'animaux transmise par la société LUKYDOGS CAPTURE située à LE THIEULIN.

Le coût annuel s'élève à 762 euros T.T.C. et est calculé en fonction du nombre d'habitants.

La prestation comprend la capture des animaux captifs ou errants et l'enlèvement des animaux morts sur la voie publique.

M. Le Maire précise que seules les personnes habilitées pourront faire appel à la fourrière. Les membres du conseil votent à l'unanimité l'adhésion à cette convention de fourrière.

EAUX DE RUFFIN : CONVENTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE

Le syndicat des Eaux de Ruffin a transmis une convention dont l'objet est de passer un marché pour la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement eaux usées avec volet patrimonial et plan de zonage intégrant le pluvial.

Les membres du conseil après en avoir débattu votent de principe cette convention mais souhaitent obtenir des précisions sur les objectifs.

M. Roland PETIT s'abstient.

MEDIATHEQUE

Le 27 juin dernier une réunion a eu lieu concernant le projet d'évolution des statuts de la Médiathèque.

Aujourd'hui, la Mairie prend en charge le salaire de la bibliothécaire, certaines fournitures, la téléphonie, l'électricité et verse une subvention annuelle à l'association de 2.000 euros pour l'acquisition d'ouvrage et autres prestations.

Les bénévoles souhaitent mettre fin au statut actuel « associatif ».

La question de la gratuité de l'adhésion est en cours d'étude.

Après discussion, les membres du conseil ne sont pas opposés au changement de fonctionnement de la médiathèque et à la gratuité de l'adhésion. Cependant et avant de prendre toute décision, ils souhaitent plus de précisions sur les dépenses engagées annuellement par l'association.

Mme Catherine MARIE soumet l'idée de matérialiser une place de parking dédiée aux usagers de la bibliothèque. M Roland PETIT souhaite aussi une place PMR et « famille ».

Une discussion s'engage avec Mme ZORER, présente dans la salle.

MEDECINE PREVENTIVE : ADHESION

Dans le cadre de la médecine préventive et de la santé au travail, SISTEL a fait savoir qu'elle mettait un terme à notre convention le 31 décembre prochain. A compter du 1^{er} janvier 2024 ; le service de la médecine préventive du CDG reprend cette compétence et il convient d'y adhérer.

Les membres du conseil votent à l'unanimité l'adhésion au service de médecine préventive du CDG28 et autorisent M. Le Maire à signer la convention d'adhésion.

DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE

La réglementation prévoit que les collectivités délibèrent pour désigner un déontologue. M. Le Maire a sollicité 4 déontologues, 3 ont répondu.

Après discussion, les membres du conseil acceptent l'offre de M. Jean-François MARY, conseiller d'Etat et avocat à la cour, domicilié à Paris.

SALLE DES FETES : ETUDE DES DEMANDES ET DU PLANNING

Suite à la transmission du nouveau planning 2023/2024 de l'association ASSOGYM, M. Le Maire propose aux élus une réunion avec l'association concernant l'utilisation de la salle des fêtes. Pour information, Mme GOMBERT propose de verser à la commune une indemnité de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros au titre de l'année 2022 et le même montant pour 2023.

M. Didier LE BARS n'y est pas favorable.

4 demandes de prêts de salle sont parvenues en Mairie :

- Nogent-le-Roi : organisation d'un repas communal de Noël le 10/12/2023,
- L'école de musique de Nogent-le-Roi : organisation d'un spectacle le weekend 22 et 23 juin 2024,
- L'école primaire de Coulombs : organisation d'un spectacle théâtral le mardi 11 juin 2024,
- l' ESN HANDBALL : organisation d'un loto (dates à définir).

Les membres approuvent à l'unanimité les prêts énoncés de la salle des fêtes.

CCAS : PROGRAMME 2023-2024

Le voyage proposé aux séniors de Coulombs à Vaulx-le-Vicomte s'est bien passé malgré la météo peu clémente : le matin visite du château et l'après-midi visite d'une fabrique de macarons.

Mme Catherine MARIE expose le programme commun 2023/2024 avec le CCAS de Nogent-le-Roi.

Ateliers d'écriture collective proposés par la Mutualité Française à la Flânerie : 10 Séances de 10h15 à 12h15 le lundi matin.

Début des ateliers le lundi 11 septembre 2023.

Elaboration d'un document et séance de vernissage au Château de Nogent-le-Roi le lundi 11 décembre.

Conférence organisée par la MDA le 29 septembre 2023 à 14h30 - salle des Fêtes de Coulombs

- 1ère partie sur l'alimentation

- 2ème partie : information sur les aides existantes en faveur des personnes âgées (APA etc...)

Présence des caisses de retraite CARSAT et AGIRC ARCOO

Semaine Bleue : 2 actions

- **Cinémobile** : jeudi 12 octobre 2023 à 16h00, projection du film « Houla Houla » avec Fernand RAYNAUD. Des scènes ont été tournées au Petit Tonneau à Nogent-le-Roi. Séance gratuite et ouverte à tout public. Places limitées, inscription obligatoire dans les médiathèques de Coulombs (02.37.51.13.73) et de Nogent-le-Roi (02.37.43.44.14.)

- **Pièce de théâtre** : dimanche 22 octobre 2023 à 15h00 - salle des Fêtes de Coulombs. Spectacle gratuit transgénérationnel sur la transmission

Atelier éco citoyen sur les économies d'énergies proposé par SOLIHA : le lundi 23 octobre 2023 de 17h30 à 19h00 à la salle des fêtes de Nogent-le-Roi

Happy visio (conférence numérique) : réunion d'information sur l'utilisation de l'outil

03 octobre 2023 - 16h00 : Maison France Services

17 octobre 2023 - 16h00 : Médiathèque de Coulombs

28 novembre 2023 - 16h00 : Médiathèque de Nogent-le-Roi

Ateliers Mémoire animés par la MSA de janvier à avril 8 séances de 2h30 à Coulombs. Réunion d'information à la salle des fêtes de Nogent-le-Roi le vendredi 12 janvier 2024

Ateliers numériques « en route vers le numérique » : 10 séances de janvier à mars 2024

Conférence sur les AVC le mardi 19 mars 2024 à Nogent-le-Roi proposée par la MSA

Révision du Code de la Route en avril 2024

QUESTIONS DIVERSES

M. Francis GUILLARD informe que la toiture de l'arrêt de car à Chandelles au carrefour du chemin des près est à refaire. Les tuiles sont poreuses et des tuiles ont été endommagées.

Suite à la discussion avec un administré, M. Francis GUILLARD souhaite une place PMR supplémentaire sur le parking de l'Eglise. Les membres du conseil proposent 2 places supplémentaires.

M. Roland PETIT rappelle la mise en place en zone bleue des places de parking situées devant l'Eglise.

M. Roland PETIT rappelle le souhait d'acquérir un vidéoprojecteur et informe de la visite du syndicat Eure-et-Loir énergie à l'école le 24 octobre prochain à la suite de l'adhésion à la compétence « conseil énergétique ».

M. Le Maire informe que la commission d'appel d'offres concernant la dernière tranche de travaux de la déviation de Nogent-le-Roi s'est réunie vendredi dernier. L'offre de l'entreprise Bouygues a été sélectionnée. Le montant du marché s'élève à près de 19 millions d'euros. Le démarrage des travaux devrait avoir lieu en cette fin d'année pour s'achever fin 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h47.

Le 13/10/2023

M. Jean-Noël MARIE
Maire de Coulombs
Conseiller départemental du canton d'Epernon

